

40.—Obligations garanties par le Dominion, 31 mars 1940—fin

Titres	Somme de la garantie autorisée	Somme impayée et due au public	Où payable
Autres garanties en principal et intérêt—	\$	\$	
Commissaires du port de Montréal — Pont Jacques-Cartier, 5 p.c., remboursables 1969....	19,500,000	19,000,000	Londres, New-York et Canada.
Paquebots Nationaux (lignes des Antilles), 5 p.c. remboursables 1955.....	10,000,000	9,400,000	Londres, New-York et Canada.
Commission du port de Saint John—			
(a) Dette obligataire de la cité de Saint John assumée par la Commission.....	1,467,165	795,385	\$219,000 payable à Londres, New-York, et Canada, le reste au Canada.
(b) Débentures de la Commission émises à la cité de Saint John, échéance 1952.....	667,953	667,953	Canada.
Commissaires du port de New-Westminster 4½ p.c., remboursables 1948.....	700,000	700,000	New-York et Canada.
Totaux.....	32,335,118	30,563,338	
Autres garanties—			
Avances aux banques re Banque d'épargne de la province de Manitoba.....	12,442,400	6,399,822	Canada.
Avances aux banques re Gouvernement de Terre-Neuve.....	625,000	625,000	Canada.
Bons du Trésor de la province de la Colombie Britannique.....	626,534	626,534	Canada.
Bons du Trésor de la province de Manitoba.....	5,894,127	4,878,764	Canada.
Prêts consentis par des maisons approuvées en vertu de la loi fédérale sur le logement.....	Non spécifiée.	Indéterminée.	Canada.
Prêts consentis par des maisons approuvées en vertu de la loi garantissant des prêts pour réfection de maisons.....	7,500,000	6,079,595	Canada.
Avances des banques re Commission Canadienne du Blé.....	110,000,000	42,998,100	Canada.
Winnipeg Grain and Produce Association, Ltd. Marges au jour le jour de la Commission Canadienne du Blé (calculées tous les jours).....	Non spécifiée.	-	Canada.
Prêts des banques garantis par la loi sur les emprunts pour graines de semence, 1937.....	8,950,000	6,998,821	Canada.
Prêts des banques garantis par la loi sur les emprunts pour graines de semence, 1938.....	16,400,000	Non déterminée.	Canada.
Banque du Canada—			
Dépôt maintenu par les banques à charte à la Banque du Canada.....	Non spécifiée.	205,641,646	Canada.

¹ Principal impayé, 31 janvier 1940.

Section 2.—Finances provinciales*

Les gouvernements provinciaux du Canada ont droit à certaines subventions qui leur sont versées par le Trésor fédéral en vertu de l'article 118 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 (30 et 31 Vict., chap. 3) et de son amendement de 1907 (7 Edouard VII, chap. 11), dont les détails pour 1935 à 1940 figurent aux pages 781 et 784 de ce chapitre. De plus, ayant conservé la propriété de leurs terres, de leurs minéraux et de leurs autres ressources naturelles, ces provinces, qui sont entrées dans la Confédération par la volonté de leurs administrations antérieures, encaissent des revenus considérables provenant de ventes de terre et de bois, de droits régaliens sur les mines, de l'affermage de leurs forces hydrauliques, etc., tandis que les Provinces des Prairies, bien qu'en possession de leurs ressources naturelles depuis 1930, recevaient antérieurement du Dominion des allocations

* Révisé par le col. J. R. Munro, chef de la Branche des Finances du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section publie des relevés de la finance provinciale qu'on peut obtenir en s'adressant au Statisticien du Dominion. Le chapitre XXVIII, section 1, donne une liste de ces publications.